

**COMMUNE DE OUERRE**

**Département d'Eure-et-Loir**

**Arrondissement : DREUX**

## **Compte rendu de la séance du jeudi 05 février 2026**

**Etaient Présents** : Madame Clémentine FISSON, Madame Martine MAILLARD, Monsieur Philippe GROSSET, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN, Monsieur Patrick VASSEUR, Madame Marianne BERTHERAT, Madame Aurélie DUMONT, Monsieur Emmanuel GATEAU, Madame Prune BULKA

**Représenté** : Monsieur Matthieu FOURAGE donne pouvoir à Monsieur Phillipe GROSSET

**Etaient absents** : Madame Sonia HENRY, Monsieur Pascal OUDET, Madame Gaëlle JOUET

**Secrétaire de séance** : Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN

**Début de séance** : 19 heures

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL**

Les procès-verbaux du Conseil Municipal du 8 janvier 2026 sont approuvés à l'unanimité.

Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il faut retirer de l'ordre du jour la délibération du vote du CFU 2025

- Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal

### **DELIBERATIONS**

**DE 005 2026 Motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande de transmission devant la Cour de Justice de l'Union Européenne Intervention volontaire de la commune et de ses administrés au soutien du recours de l'Etat**

**VU** le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

**VU** le projet d'accord d'association entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) ;

**VU** la décision du Conseil de l'Union Européenne s'appêtant à autoriser la signature et la conclusion dudit accord ;

**VU** le projet de recours en annulation élaboré en vue d'une saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) ;

### **Exposé des motifs**

Madame la Maire expose au Conseil Municipal les motifs justifiant la présente délibération :

**CONSIDÉRANT** que la commune de OUERRE est située en pleine ruralité et composée de zones agricoles exploitées ;

**CONSIDÉRANT** les difficultés croissantes du secteur agricole, confronté à une baisse structurelle des revenus et à une érosion continue du nombre d'exploitations, menaçant la vitalité de nos zones rurales ;

**CONSIDÉRANT** que l'accord UE-Mercosur prévoit l'importation massive de produits agricoles sud-américains, notamment 99 000 tonnes de viande bovine, 180 000 tonnes de volaille et 190 000 tonnes de sucre, qui viendront concurrencer directement nos productions locales ;

**CONSIDÉRANT** que cette concurrence est foncièrement déloyale, les produits importés ne respectant pas les normes sanitaires, sociales et environnementales rigoureuses imposées aux agriculteurs français et européens, notamment concernant l'usage de pesticides interdits dans l'UE, d'hormones de croissance ou de farines animales ;

**CONSIDÉRANT** les risques sanitaires avérés pour les consommateurs européens, comme en témoigne la détection en 2024 de résidus d'hormones interdites dans des lots de viande importés du Brésil ;

**CONSIDÉRANT** que cet accord menace directement la survie de 30 000 éleveurs en France et pourrait entraîner une chute de 10 à 15 % des prix de la viande bovine, accélérant la disparition d'exploitations agricoles sur notre territoire et favorisant la désertification rurale ;

**CONSIDÉRANT** que dans un contexte géopolitique instable, où les autorités militaires alertent sur les risques de conflits majeurs, la dépendance accrue à des voies d'approvisionnement maritimes lointaines et vulnérables constitue une atteinte grave à la souveraineté alimentaire de la France et de l'Union européenne, qui est un intérêt stratégique fondamental ;

**CONSIDÉRANT** que les mécanismes de protection prévus, telle la clause de sauvegarde, sont notoirement insuffisants, complexes à activer et d'une efficacité limitée, et que l'accord est dépourvu de clauses miroirs effectives garantissant une réciprocité des standards de production ;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de recours en annulation devant la CJUE a été solidement argumenté, invoquant une erreur manifeste d'appréciation des instances

européennes, une violation du principe d'égalité de traitement entre les opérateurs économiques et un détournement de pouvoir ;

**CONSIDÉRANT** l'urgence d'agir, la signature formelle de l'accord par le Conseil de l'Union Européenne étant prévue pour le 12 janvier 2026, rendant toute action ultérieure plus complexe ;

**CONSIDÉRANT** qu'il relève de la compétence et du devoir du Conseil Municipal de défendre les intérêts économiques et sociaux de son territoire et d'exprimer les préoccupations légitimes de ses habitants ; au besoin en intervenant volontairement à l'instance engagée par l'Etat ; Maître AZAN avocat au barreau de PARIS nous représentant pro bono ;

**Sur proposition de Madame la Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Décide**

**Article 1 : Soutien au recours** Le Conseil Municipal de OUERRE apporte son soutien plein et entier au projet de recours en annulation devant la Cour de Justice de l'Union Européenne visant à contester la décision du Conseil de l'Union Européenne autorisant la signature et la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur.

La commune au nom de ses administrés interviendra au soutien de l'Etat ; Maitre AZAN étant désigné à cet effet en pro bono.

**Article 2 : Demande de transmission** Le Conseil Municipal demande solennellement au Gouvernement français, et en particulier à Monsieur le Premier ministre, de prendre ses responsabilités en transmettant ce recours devant la Cour de Justice de l'Union Européenne dans les meilleurs délais, et impérativement avant la date de signature formelle de l'accord.

**Article 3 : Motivations** Le Conseil Municipal fonde cette demande sur la nécessité impérieuse de protéger les agriculteurs et les populations rurales de son territoire face à une concurrence destructrice, de préserver la souveraineté alimentaire de la France, de garantir des conditions de concurrence équitables et d'assurer la sécurité sanitaire des consommateurs.

**Article 4 : Transmission** La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Président de la République
- Monsieur le Premier Ministre ;
- Monsieur le Ministre de l'Europe et des Affaires Etrangères ;
- Madame la Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire ;

- Madame la Députée de la circonscription ;
- Madame la Sénatrice du département ;
- Monsieur le Président du Conseil départemental ;
- Monsieur le Président du Conseil régional ;
- Les organisations agricoles locales.

**Article 5 : Exécution** Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et publiée conformément aux dispositions légales en vigueur.

## **COMMISSIONS MUNICIPALES**

### **FINANCES :**

Le 21 janvier, la commission s'est réunie pour établir un premier travail de préparation du budget de fonctionnement prévisionnel (Dépenses & Recettes) basé sur les réalisés des 3 dernières années et les besoins connus pour 2026.

Le 16 février, il est convenu d'aborder le budget d'investissement ainsi que le Compte Financier Unique 2025 (CFU) validé par la Direction Générale des Finances Publiques.

### **URBANISME :**

Deux demandes de travaux ont été reçues :

\*clôture rue des Châtaigniers

\*pose de fenêtres de toit rue St Roch

### **TRAVAUX :**

Le changement de l'armoire électrique place de la Libération est en cours.

### **MANIFESTATIONS COMMUNALES & CEREMONIES :**

\*Vœux : la salle était comble. Un cadeau de bienvenue a été offert par la municipalité aux nouveaux habitants de l'année 2025 présents à la cérémonie.

De même les gagnants du concours « décos de Noël » ont été remercié par une récompense : les oréens au 33 grande rue à Ouerre et 30 rue de la Libération à Fontaine.

\*Concert : samedi 7 février un concert « Country Bluegass » organisé par un oréen aura lieu à la salle polyvalente.

### **CMJ :**

Le CMJ souhaite organiser un évènement pour la journée de la femme le dimanche 8 mars à la salle polyvalente. L'affiche est en cours de réalisation. Les activités souhaitées seront de la pâtisserie, une présentation de produits cosmétiques H2O, de parfums et initiation self défense de Krav Maga. L'organisation est toujours en cours.

### **Ferme Louvet :**

\*Recherche en cours de solutions pour sécuriser les toitures des différents

bâtiments.

\*Réfection de l'alimentation en électricité.

\*Demande faite auprès de l'opérateur pour remettre en place les fils télécoms.

## **SYNDICATS INTERCOMMUNAUX**

### **SIE-ELY :**

Réunion le 27 janvier abordant comme points principaux :

\*Le débat d'orientations budgétaires avec le CFU anticipé 2025 et les orientations 2026 (Approuvé).

\*Les demandes de subventions IDE pour les différents travaux arrêtés pour 2026 (Approuvé).

\*Un état des travaux 2025 par département : l'Eure-et-Loir et les Yvelines (terminés, en cours et à réaliser) et leurs financements (Fonds propres SIE-ELY, Contributions communales et subventions).

\*La présentation de l'entreprise retenue pour la maîtrise d'œuvre des travaux 2026 SYNERGIE VRD (renouvelable 3 ans).

\*Un rappel pour les communes n'ayant pas envoyé les mises à jour de leur Parc d'Eclairage Public pour le SIG.

### **Eure-et-Loir INGENIERIE :**

\*ELI créé en 2012, 10 missions et 352 membres.

\*2025 : Fonctionnement = Dépenses 2 024 879,19€ / Recettes 2 204 879,19€

Investissement = Dépenses 82 792,64€ / Recettes 82 792,64€

\*2025 : Exécution des recettes = montant des prestations plus faible que prévu, mais en augmentation de 300 000€ vs.

\*2024 : Augmentation des cotisations = + 103 000€

\*Pour 2026 :

-Révision de la grille tarifaire.

-Préservation d'une ingénierie de proximité.

-Lancement d'une démarche prospective pour élaborer une feuille de route pour les 5 à 7 années à venir.

-Point d'information sur la réglementation relative à la prévention des risques et à la coordination des chantiers d'aménagement ou de construction qui peuvent incomber aux maîtres d'ouvrages.

-Prochaine assemblée générale le 9 mars 2026 pour vote du budget.

## **COMMISSIONS DE L'AGGLO**

**Attractivité du territoire par la filière touristique, agricole et le développement durable :**

### **1°) Office du Tourisme**

#### ***Fête du Plan d'Eau – Information***

L'évènement aura lieu le 11 avril.

Programmes prévus : visite de la zone marais, animations (ferme pédagogique, jeux géants, parcours d'orientation), dégustation de produits locaux, concours/balade des ânes.

En soirée : buvette, animation musicale.

Mise en avant des activités de la base nautique (optimist, paddle, pédalo, etc...).

## **2°) Rapport présentés au Conseil Communautaire du 9 février 2026**

### ***2-1 Direction de l'Aménagement et des Grands Projets***

\*Approbation du PHL intercommunal 2025-2031.

Objectif : environ 300 logements sur la période, répartis selon la densité et l'évolution démographique.

\*Avenant n°1 à la Convention OPAH multisites

Intégration du dispositif Mon Accompagnement Rénov', révision des enveloppes ANAH.

\*Projet d'extension des Livraindières.

\*Protocole d'accord sur la ZAC Coutumel.

### ***2-2 Transitions***

\*Avenant aux conventions ORT (Opération de Revitalisation du Territoire).

\*Attribution du fonds de concours santé aux communes.

Dispositif destiné à améliorer l'accès aux soins : médecin solidaire, maison de santé, bus médical, etc...

Plusieurs communes candidates ; dossiers déposés mais pas encore arbitrés.

### ***2-3 Développement Economique***

\*Aide à l'immobilier : pâtisserie Beauvils (fermeture 2022 – aide de 40 000€).

\*Aide à l'immobilier : Poissonnerie Saint Pierre.

\*Aide à l'immobilier : Gazi Casse Auto (Vernouillet).

\*Aide à l'immobilier : Dreams Donuts (Dreux)

\*Zone industrielle des Livraindières : vente d'un terrain à la Sté Transport Vallée.

### ***2-4 Office du Tourisme***

Ajout de nouveaux produits à la boutique.

## **Attractivité du territoire par le développement des filières sportive, culturelle et enfance, jeunesse, famille :**

### ***1°) Bilans***

EJF (Enfance Jeunesse Famille) :

Après un grand succès l'an passé, l'opération Aggloraid citoyen est reconduite cette année du 17 au 24 juin. Les préados sont plus sensibilisés à la citoyenneté que les ados (collégiens) sachant que ces derniers ne sont pas disponibles le mercredi.

### ***2°) Projets en cours et à venir :***

#### **A/ SPPE (Service Public de la Petite Enfance)**

Une nouvelle loi demande aux collectivités une mise en place d'un SPPE au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le SPPE vise à garantir à chaque famille une solution d'accueil de qualité pour son jeune enfant, à un prix raisonnable et comparable quel que soit le mode d'accueil.

L'Etat veut faciliter le plein emploi et sollicite les municipalités cette garantie d'accueil pour les familles.

Pour les communes de – 3 500 habitants dont Ouerre fait partie, des obligations doivent être remplies :

1<sup>ère</sup> obligation : recenser tous les enfants de – 3 ans

2<sup>ème</sup> obligation : informer et accompagner les parents dans la recherche de garde d'enfants.

Facultatif : développer l'accueil des enfants.

Après de nombreux échanges, l'Agglo peut aider en accompagnant les communes faisant partie de son territoire.

L'Agglo attire son attention sur les structures d'accueil qui doivent être et rester pérennes, tout en sachant une baisse nationale de la natalité.

De plus, les assistantes maternelles sont moins flexibles sur les horaires de garderie (matin et soir), les vacances scolaires, les congés car la qualité de vie devient prioritaire tant pour elles que pour les enfants. Cette profession est en tension d'où le risque de pénurie de professionnelles.

### B/ Impact collectif EJF

La qualité de vie devient primordial pour les familles ; il y a trop d'inégalités territoriales.

Ce projet a pour but de créer du plein emploi, éviter la fuite des cerveaux.

Les sujets sont divers et variés : la santé mentale, le bien vivre ensemble, l'environnement, l'accès aux services... ; le SPPE en fait partie mais aussi le CTSF (Convention Territoriale des Services aux Familles).

Les villes de Dreux, Vernouillet et l'Agglo travaillent ensemble et iront aux formations et uniront les 81 communes.

### C/ L'Atelier à spectacles

Champs Libres se dérouleront cette année du 14 au 17 mai avec 25 compagnies et 30 spectacles et toujours avec la gratuité des entrées.

Jour 1 = Abondant    Jour 2 = Louye    Jour 3 = Marchezais / La Chaussée d'Ivry

Jour 4 = Mézières-en-Drouais / Ecluzelles

Les tarifs de l'Atelier à spectacles 2026-2027 subissent une augmentation de 5 à 8% sur les abonnements ce qui engendre une majoration de 0,30€ à 1€ le spectacle.

Quant aux billets individuels, la revalorisation est de 2€.

### D/ Equipements sportifs

L'Agglo propose une aide financière aux sportifs de haut niveau dans le but de motiver les clubs, conserver les talents sur le territoire, leur donner envie de rester (beaucoup partent dans le bassin parisien).

Un règlement bien encadré sera établi ; par exemple la subvention ira au Club et non aux sportifs. Le budget primitif s'élève à 100 000 € cette année.

### **Mobilités :**

La commission Mobilités du 20 janvier 2026 a présenté les sujets qui seront soumis au Conseil Communautaire du 9 février. L'avenant n°9 à la DSP Linéad prévoit une évolution du Transport à la Demande dès le 1<sup>er</sup> mai 2026, avec une flotte portée à cinq véhicules, des horaires élargis de 7h30 à 19h en semaine et une nouvelle réglementation incluant un nom modernisé. En 2024, le service représentait 565 406,48€ pour 8 764 voyages, soit un coût par voyage nettement supérieur aux lignes régulières ou scolaires (64,50€ contre 3,29€ ou 2,33€). Les tarifs scolaires 2026 ont également été évoqués : les abonnements annuels augmentent de moins de 3€ (primaires à 70,50€ et collège/lycée à 217,20€). Une convention de financement sera par ailleurs signée pour sécuriser les abords du collège d'Ezy-sur-Eure.

Un point a ensuite été fait sur les abris voyageurs. L'Agglomération en gère 62, auxquels s'ajoutent les abris communaux. Le diagnostic mené auprès de 71 communes et sur 214 abris montre une forte hétérogénéité du mobilier, l'absence de conformité complète en matière d'accessibilité et des niveaux d'aménagement très variables. Un travail technique est engagé pour étudier les scénarios de gestion possibles.

La commission a également présenté les conclusions du Schéma Directeur des Modes Actifs. Le territoire reste très dépendant de la voiture et manque d'aménagements sécurisés pour la marche et le vélo. Les scolaires utilisent peu le vélo, faute d'abris et de continuités cyclables, et les habitants expriment une insatisfaction générale liée à la sécurité. Les besoins prioritaires concernent les liaisons vers les écoles, les gares, les centres-bourgs et les zones de loisirs. La prochaine étape consiste à co-construire des scénarios, avec des ateliers publics prévus en février 2026.

Enfin, le calendrier des animations mobilité pour 2026 a été présenté, incluant « Mai à vélo », la Semaine de la mobilité en septembre et des ateliers de réparation vélo organisés sur les marchés du territoire.

### **Assainissement :**

\*Convergence tarifaire entre les communes :

- La convergence tarifaire est une obligation.
  - Les travaux menés par la commission ont abouti au choix d'avoir une part fixe et une part variable.
  - Une courbe de convergence devra être établie ainsi qu'un calendrier (un délai assez court est requis, 5 ans ?).
- => Ces propositions devront être votées après les prochaines élections.

\*Réalisation d'un schéma directeur :

- Document obligatoire depuis 2013, avec une mise à jour tous les 10 ans.
  - Risque de non-conformité réglementaire avec une perte d'éligibilité aux aides financières si le nécessaire n'est pas fait.
  - Tous les systèmes d'assainissement gérés par l'Agglo sont visés.
- => Périmètre visé :  
37 communes, 400 km de réseau, 157 postes de refoulement.  
Etude sera réalisée sur 18 mois.  
Marché attribué à un BE de Rouen pour un coût de 938 600€ HT ;  
Sollicitation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie qui financera une partie de ce projet.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Prochaine réunion de Conseil prévue jeudi 5 mars 2026 à 19h

La séance est levée à 20h30

Madame la Maire  
Clémentine FISSON

Le Secrétaire de séance  
Monsieur Stéphane BLANCHEMAIN